



Apte avec aménagement suite

Par **KAREN510**, le **16/11/2015 à 11:05**

Bonjour, mon mari est apte avec aménagement depuis lundi dernier en vacance en attendant que son patron trouve une solution, mais après doit-il être réembauché sur le même poste si son patron ne trouve pas on ne sait plus quoi faire

Par **morobar**, le **16/11/2015 à 16:26**

Je crois qu'il est inutile d'ouvrir une seconde discussion, vous risquez des réponses qui pourraient s'éparpiller. Mais de vous à moi, j'ai rencontré des médecins du travail plus malins que le vôtre, en indiquant une inaptitude à la manutention sauf avec des appareils automatiques. De sorte que l'employeur peut difficilement refuser le reclassement, soit en traction pure, soit en tournée traditionnelle avec transpalette électrique.